



Dans sa séance du 24 AVRIL 2018, le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

Délibération n° 2018-06a

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire en 2018 de **CHF 15'000.-** destiné à la mise en place du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement De-Livron-Golette,
2. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
3. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement :
 - 2019 le montant de CHF 30'650.- destiné à la suite du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement De-Livron-Golette et la mise en place de celui pour Meyrin-Village-Monthoux,
 - 2020 le montant de CHF 31'010.- destiné à la suite du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement Meyrin-Village-Monthoux et la mise en place de celui pour Champs-Fréchets-Cointrin,
 - 2021 le montant de CHF 30'220.- destiné à la suite du Plan de mobilité scolaire pour l'établissement Champs-Fréchets-Cointrin et la mise en place du plan petit piéton communal.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 juin 2018.

Meyrin, le 3 mai 2018

Le président du Conseil municipal:

Michel FABRE

